

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 303 Questions spéciales 3			
Ancien Code	SOAS3B03	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEAS3030		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	38 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Campus Mons Laetitia DELANDE (laetitia.delande@helha.be) Ludovic AGNEESSSENS (ludovic.agneesssens@helha.be)</p> <p>HELHa Campus Montignies Philippe HERION (philippe.herion@helha.be)</p> <p>HELHa Campus Montignies (HD) Philippe HERION (philippe.herion@helha.be)</p> <p>HELHa Louvain-la-Neuve Marc KLAINER (marc.klainer@helha.be) Quentin LEROY (quentin.leroy@helha.be) Pascale DELVAUX (pascale.delvaux@helha.be) Nathalie GERARD (nathalie.gerard@helha.be) Isabelle LACOURT (isabelle.lacourt@helha.be) Benjamin LEVAQUE (benjamin.levaque@helha.be) Astrid LIONNEZ (astrid.lionnez@helha.be) Anne RAKOVSKY (anne.rakovsky@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a la particularité de rassembler différentes activités d'apprentissage qui offrent une pluralité de regards et d'approches utiles à une pratique de travail social. Elle donne des repères spécifiques afin d'aider l'étudiant à situer et construire son intervention dans un contexte multidimensionnel.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les

stratégies

- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
- 3.1 Construire son identité professionnelle
 - 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
 - 3.3 Exercer un jugement professionnel.
 - 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
 - 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
 - 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
 - 4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
 - 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
 - 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
 - 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
 - 6.4 Favoriser et soutenir l'autonomie et la responsabilité des personnes, des groupes et des communautés
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
- 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
- 8.1 Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.
 - 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Utiliser les repères apportés pour construire et argumenter un positionnement professionnel.
- II. Analyser les problématiques sociales en articulant les enjeux globaux de société et les situations sur le plan individuel, collectif ou communautaire.
- III. Concevoir de manière créative des pistes de solution et/ou d'intervention.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS3B03C Introduction au management du non marchand 24 h / 1 C

SOAS3B03D Créativité et travail social 12 h / 1 C

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS3B03E Droit européen 18 h / 2 C

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS3B03X Droit européen 18 h / 2 C

+ HELHa Louvain-

la-Neuve

SOAS3B03A Analyse des organisations et intervention sociale 14 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS3B03C	Introduction au management du non marchand	10
-----------	--	----

SOAS3B03D	Créativité et travail social	10
-----------	------------------------------	----

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS3B03E	Droit européen	20
-----------	----------------	----

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS3B03X	Droit européen	20
-----------	----------------	----

+ HELHa Louvain-

la-Neuve

SOAS3B03A	Analyse des organisations et intervention sociale	10
-----------	---	----

SOAS3B03B	Projets collectifs - voyages d'études	10
-----------	---------------------------------------	----

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'unité d'enseignement est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

POUR LES DEPARTEMENTS DE MONS ET LOUVAIN-LA-NEUVE :

Si toutes les AA composant l'UE sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. La note de l'UE est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand il est constaté un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des activités d'apprentissage composant l'UE, de sorte que les acquis d'apprentissage visés ne peuvent être considérés comme acquis par l'étudiant, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée :

- S'il est constaté un seul échec à 7/20 (ou inférieur 7/20) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la note de 7/20 (ou inférieure à 7/20) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

- Dès que 2 échecs sont constatés - quelle que soit l'ampleur des échecs -, la note d'échec la plus faible sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour une ou d'autres activités d'apprentissage composant l'UE).

- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Dans ces cas de figure, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE.

Ces dispositions en matière de notation de l'UE restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre,

dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE,

pour la (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR :

il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage ;

- une note de 10/20 ou plus :

il voit cette note partielle reportée pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage.

5. Cohérence pédagogique

La place de la créativité dans le travail social pose avec acuité la question des marges de manœuvre dont dispose l'assistant social dans son champ d'intervention. Ce faisant, les disciplines de ces UE (Artistique, Déontologie, Sociologie, Méthodologie et Droit) mobilisent chez l'étudiant des compétences lui permettant de s'autoriser à être créatif en développant une conscience de ses pratiques et une compréhension du contexte sociétal et institutionnel dans lequel il intervient.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Analyse des organisations et intervention sociale			
Ancien Code	11_SOAS3B03A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	LEAS3031		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	14 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marc KLAINER (marc.klainer@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Il semble fondamental pour tout·e assistant·e social·e de bien connaître et comprendre le fonctionnement interne de son lieu de travail. Chaque fonctionnement a un impact sur la conception du travail social, les valeurs, les priorités, etc. Une organisation qui fonctionne sur un mode décisionnel démocratique ou plutôt autoritaire aura une forte influence sur le travail social mené (participer à la définition de ses tâches ou si elles sont imposées aura une influence sur la marge de manœuvre, la capacité d'innover, etc.).

Les objectifs du cours sont :

Fournir aux étudiant·e·s un bagage conceptuel précis et une grille d'analyse utile pour approcher les organisations, notamment les organisations du non-marchand.

Cette démarche implique :

- La connaissance et la maîtrise du fonctionnement de l'organisation dans ses différents aspects.
- La compréhension de la dynamique effective de l'organisation, en la situant dans un environnement spécifique.
- La connaissance des principaux acteurs internes et externes des organisations.
- L'identification des logiques et des valeurs qui sous-tendent et qui agissent dans la manière dont sont structurées les organisations.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant·e sera capable de :

1. Employer la théorie de Mintzberg.
2. Identifier, employer et argumenter la notion de conception d'une structure d'une organisation : comment le travail est-il réparti et comment est-il coordonné ?
3. Identifier, employer, argumenter la notion des facteurs de contingence : son âge, sa taille, son environnement.
4. Rechercher et observer quels sont les différents buts poursuivis par les organisations. Et comment ceux-ci s'articulent de manière cohérente ou conflictuelle.
5. Rechercher et observer l'interaction entre les acteurs et leur pouvoir : où se situe le pouvoir dans les organisations et où s'exerce-t-il ?
6. Situer l'organisation dans son environnement

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Nous explorerons principalement la théorie développée par Henri Mintzberg et revisitée par deux auteurs belges :

Pichault et Nizet.

Introduction à la théorie de Mintzberg (mise en perspective la théorie de Mintzberg conçue pour le secteur marchand avec la réalité du non marchand).

La conception de la structure d'une organisation : la division et la coordination du travail (comment le travail est-il réparti et comment est-il coordonné ?)

La départementalisation et mécanismes de liaison au sein d'une organisation

Les facteurs de contingence d'une organisation : sa taille, son âge, son environnement

Les buts d'une organisation (nous verrons quels sont les différents buts poursuivis par les organisations. Et comment ceux-ci s'articulent de manière cohérente ou conflictuelle.).

Le pouvoir au sein des organisations (Où se situe le pouvoir dans les organisations et où s'exerce-t-il ?).

Présentation de cinq configurations

Démarches d'apprentissage

- Approche déductive et inductive selon les contenus abordés
- Approche interactive via des études de cas
- Cours magistral : lecture commentée et illustrée du syllabus
- Présentation à chaque cours d'un PPT en support aux contenus abordés
- Exemples issus de la pratique de l'enseignant et des étudiant-e-s (via le stage de deuxième année)
- Échanges, discussion, questions-réponses
- Synthèses

Dispositifs d'aide à la réussite

- Syllabus disponible sur ConnectED
- Deux études de cas
- PPT mis en ligne sur ConnectED avant chaque cours
- Glossaire reprenant les concepts à la fin du syllabus

Sources et références

Dieu, A.-M. (1999). Valeurs et associations : entre changement et continuité. Paris : L'Harmattan.

Fourcade, F., Barbier, R., & Verrier, C. (2015). Pour en finir avec le management efficace. Paris : Pearson.

Mintzberg, H. (2010). Le pouvoir dans les organisations. Paris : Ed. d'Organisation.

Mintzberg, H. (2011). Structure et dynamique des organisations. Paris : Eyrolles, Éditions d'Organisation.

Nizet, J., Pichault, F., & Rousseau, M. (1995). Comprendre les organisations : Mintzberg à l'épreuve des faits. Paris : Gaëtan Morin.

- Etude de cas
- Présentation powerpoint
- Syllabus
- Glossaire
- Tableau des configurations

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Voici ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

1ère session :

Examen écrit. L'étudiant-e devra faire l'analyse d'une organisation sur base d'une étude de cas. L'examen se fait à livre ouvert (les concepts ne sont donc pas à connaître par cœur). Cependant l'analyse des organisations est quelque chose de fin, de subtil. La seule lecture du syllabus ne permettra pas facilement de réussir l'examen.

La répartition des points se fera comme suit : 100% des points pour le questionnaire

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

-

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Projets collectifs - voyages d'études			
Ancien Code	11_SOAS3B03B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	LEAS3032		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Quentin LEROY (quentin.leroy@helha.be) Pascale DELVAUX (pascale.delvaux@helha.be) Nathalie GERARD (nathalie.gerard@helha.be) Isabelle LACOURT (isabelle.lacourt@helha.be) Benjamin LEVAQUE (benjamin.levaque@helha.be) Astrid LIONNEZ (astrid.lionnez@helha.be) Anne RAKOVSKY (anne.rakovsky@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours « Projet collectif -Voyages d'études » met les étudiant·e·s en situation de découvrir d'autres réalités sociales et/ou d'autres pratiques sociales ailleurs qu'en Belgique.

Les objectifs du cours sont :

1. Permettre aux étudiant·e·s de s'ouvrir à d'autres réalités/pratiques sociales
2. Permettre aux étudiant·e·s de vivre une expérience collective, sous le signe de la convivialité et de la découverte culturelle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant·e sera capable de :

- Témoigner d'une ouverture à d'autres expériences de terrain
- Confronter sa conception du travail social à d'autres réalités/pratiques sociales
- Tenir un discours argumenté sur cette confrontation
- S'inscrire dans une dynamique collective

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Avant le voyage :
 - Découvertes des réalités/pratiques sociales à partir de la réalité belge (par exemple : visites d'expositions, intervenant·es extérieur·es, témoignages, portefeuille de lecture)
 - Contextualisation de la thématique, à partir de différents supports
 - Organisation du séjour avec les étudiant·e·s inscrit·e·s dans chacun des voyages d'études
- Le voyage :
 - Un déplacement de 3 à 5 jours suivant la destination (voire davantage pour certains voyages particuliers)
 - Découvertes d'institutions, rencontres avec des professionnel·le·s de terrain, participation à des

Démarches d'apprentissage

Activités extérieures, intervention de personnes ressources, approche interactive, groupes de discussion

Dispositifs d'aide à la réussite

- Les étudiant·e·s choisissent leur destination
- La taille du groupe (20 à 30 étudiant·e·s) permet une solidarité mutuelle et une attention à chacun·e

Sources et références

Chaque titulaire de l'activité communiquera aux étudiant·e·s ses ouvrages de référence spécifiques.

Chaque titulaire de l'activité utilise ses propres supports pédagogiques en étroite articulation avec la destination et l'objet du voyage tout en privilégiant la dynamique du groupe comme outil d'apprentissage.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

voir ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Modalités d'évaluation pour la 1re session :

La non-participation au voyage d'études entraîne automatiquement la note « PP » pour la session de juin.

L'évaluation comporte deux volets :

1. La participation de l'étudiant·e à l'activité pédagogique (en ce compris les séances de préparation et d'évaluation du voyage) : 40% de la note.

Ce volet n'est pas remédiable. En cas d'ajournement à la seconde session et d'échec à l'activité, la part de la note relative à la participation (sur 40%) est reportée comme telle en seconde session.

2. La réalisation d'un travail écrit de 5 pages à remettre au(x) titulaire(s) de cours, en fonction des consignes transmises par ce(s) dernier(s), dans le casier prévu à cet effet : 60% de la note

Modalités d'évaluation pour la seconde session :

- En cas de non-participation au voyage d'études (mention PP en 1re session) :

Les modalités pour l'évaluation de seconde session consistent en un travail écrit de 20 pages, résultant de différentes lectures et de démarches à réaliser par le biais de rencontres avec une (des) institution(s) ou personne(s)-ressource(s) en Belgique, suivant les consignes précisées par le(s) titulaire(s).

- En cas d'échec à l'activité (moins de 10/20 en 1re session) : ◦ la part de la note relative à la participation (sur 40%) et obtenue en 1re session est reportée comme telle en 2e session ;

◦ un travail écrit de 5 pages (sur 60%) est à remettre au(x) titulaire(s) de cours, en fonction des consignes transmises par ce(s) dernier(s).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	40		
Période d'évaluation			Trv	60	Trv	100

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).